

Étude publique du projet de Charte du piéton de Montréal

MÉMOIRE

Par : Groupe Cardinal Hardy

Présenté à :

La Commission sur la mise en valeur du territoire,
l'aménagement urbain et le transport collectif

Le mardi 22 août 2006

Nous saluons l'initiative de l'administration municipale de mettre de l'avant des objectifs, programmation et la mise en œuvre de projets concrets pour reconnaître la place du piéton dans la ville. La Charte du piéton démontre clairement la volonté de la Ville de créer un environnement qui encourage la marche. Les problèmes environnementaux et de santé publique ne sont que quelques raisons qui renforcent l'importance de cette initiative.

Pour que cette volonté de favoriser la marche comme mode déplacement se traduise par des résultats concrets, les critères d'aménagement devraient être revus; comment effectuer un meilleur partage de la rue? Comment définir et circonscrire l'espace piétonnier? Afin qu'il y ait un respect mutuel entre les différents usagers de la rue, l'espace de chacun devrait être clairement défini et ce, de façon équitable, sans pour autant encourager la ségrégation. Par exemple, la volonté de favoriser les modes de déplacement actif devrait être perceptible dans la répartition des espaces de circulation et l'aménagement du domaine public sans pour autant compromettre une qualité de réalisation.

Quelques considérations à l'échelle de la ville

En premier lieu, la planification du territoire devrait se doter d'un plan directeur des déplacements piétonniers.

Cet outil permettrait, entre autres :

- De cibler des axes à privilégier dans la constitution d'un grand réseau primaire de déplacements piétonniers;
- De faire une mise en réseau des espaces publics, lieux et bâtiments prestigieux;
- De circonscrire les besoins des piétons et les moyens à déployer afin de créer un environnement favorable à la marche;
- De viser la qualité et la pérennité dans tout aménagement ou réaménagement du domaine public.

Un environnement piétonnier convivial et sécuritaire ne devrait pas être un aménagement d'exception mais bien une composante qui va de soi dans le design de la ville.

Quelques considérations à l'échelle de quartier

Les différents milieux de vie qui composent Montréal invitent à regarder la problématique piétonnière selon le contexte. Bien qu'une cohérence soit souhaitable sur l'ensemble du territoire montréalais, certains sites présentent des environnements qui exigent un traitement particulier, où les futurs aménagements devront composer avec une trame de rues et un cadre bâti parfois contraignants. On ne peut reproduire la qualité indéniable du Quartier International partout sur le territoire, mais de simples interventions sur le domaine public telles que l'élargissement des trottoirs, la plantation et l'entretien des arbres de rues et du mobilier peut faire toute la différence dans la qualité d'un parcours piétonnier quotidien.

Cependant, lors du développement de nouveaux quartiers, l'aménagement du site devrait prévoir des liens piétonniers hors site qui favorisent la perméabilité du nouveau quartier et un accès au transport collectif aisé et efficace. Les nouveaux pôles résidentiels devraient être mis en réseau avec le transport collectif, ce dernier étant fortement relié à la marche.

Le réaménagement extérieur de certains arrêts d'autobus ou stations de métro nous semble déterminant lorsque le nombre d'utilisateurs augmente suite au développement ou à la revitalisation d'un secteur. Les aubus et arrêt d'autobus sont pour la plupart peu invitants et sans confort pour les usagers. Le transport collectif et la marche doivent être un choix et non pas une obligation. Un environnement agréable aux abords des pôles de transport collectif encouragerait les déplacements piétonniers associés à ces modes de transport.

Pour une mise en pratique de la Charte

La charte soulève de nombreux objectifs et moyens afin d'établir un nouveau partage de la rue plus favorable à la marche. Compte tenu de l'étendue de la ville et la diversité des milieux, il serait intéressant de prendre un secteur qui ferait office de laboratoire de développement afin d'appliquer et de peaufiner la Charte du piéton. L'arrondissement Ville-Marie et tout particulièrement le Vieux-Montréal serait un site pertinent étant donné le grand nombre de piétons de profils différents (travailleurs, touristes, résidents) qui y circulent chaque jour.

- Le réseau piétonnier devrait se définir clairement à l'usager. Les trajets, les pôles et les repères devraient être facilement identifiables;
- Au même titre que le réseau de la ville intérieure est balisé, les déplacements extérieurs devraient être encadrés. L'usager devrait pouvoir s'orienter sans hésitation;
- Pour que le piéton respecte son code de sécurité, l'aménagement doit lui offrir un lieu efficace et sécuritaire en tout temps; mobilier urbain, éclairage, marquage au sol, etc.;
- L'aménagement d'un environnement piétonnier efficace et accessible ne devrait pas se faire au détriment des qualités esthétiques des lieux.

Sommairement

Favoriser les déplacements piétonniers nécessite sans doute de revoir certaines pratiques et normes dans l'aménagement global du domaine public lors de travaux de requalification de voirie. Ces travaux ne pourront être réalisés qu'au fur et à mesure des budgets disponibles. C'est pourquoi, nous préconisons de cibler des réseaux de déplacement prioritaires à réaménager « un premier réseau majeur de déplacement piétonnier ». Par ailleurs, plusieurs actions très simples peuvent être posées dans le cadre de l'entretien général des rues : réfection partielle de trottoirs, meilleurs éclairage et mobilier, remplacement d'arbres morts. Enfin, nous réitérons, l'importance de compléter certains grands projets d'espaces publics, pour n'en nommer que quelques-uns : la portion ouest de la rue de la Commune (amorcé en 1992), la place d'Youville (amorcé en 1999), place Norman Bethune, Square Dorchester. Tous ces projets n'attendent qu'un « petit coup de pouce » par l'administration municipale pour se réaliser avec dans plusieurs cas, la participation d'intervenants publics et privés à leur réalisation.

Groupe Cardinal Hardy

→ Michel Dufresne, associé

Mireille Bélanger, collaboratrice

377 de la Commune Ouest
Montréal (Québec) H2Y 2E2
T : (514) 844-1818
F : (514) 844-4595